

Chemins de fer Nationaux du Canada. Le reste comprend principalement la garantie des prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé, aux cultivateurs et aux étudiants d'université, et les garanties au titre de la Loi sur l'expansion des exportations. Le tableau 20.6 donne le détail de la dette garantie du gouvernement du Canada au 31 mars 1974 et 1975.

Le tableau 20.7 résume l'état de la dette publique (intérêt et montant à rembourser) pour la période 1971-75. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des renseignements détaillés sur la dette non échue et sur les bons du Trésor en circulation, ainsi que sur les nouvelles émissions de titres du gouvernement fédéral. Ces renseignements sont résumés en fonction de la classification type dans la publication de Statistique Canada intitulée *Finances de l'administration publique fédérale* (n° 68-211 au catalogue).

### 20.2.2 Impôts des particuliers et des corporations

La statistique des perceptions au titre de l'impôt sur le revenu est recueillie au moment où s'effectuent les paiements; elle est donc à jour. Plus de 85% des contribuables sont des salariés et presque tout l'impôt qu'ils ont à payer est retenu à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la majeure partie de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, l'impôt est presque totalement perçu au cours de l'année pendant laquelle le revenu est gagné, et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année financière donnée comprennent les montants déduits à la source par les employeurs, les cotisations au Régime de pensions du Canada, les primes et les versements au titre de l'assurance-chômage, qui chevauchent sur deux années d'imposition ou plus, ainsi que les paiements de fin d'année; elles ne peuvent donc pas être très étroitement liées à la statistique pour une année d'imposition donnée. Comme on obtient peu de renseignements sur le contribuable au moment du paiement et qu'un chèque d'un employeur représente souvent le paiement d'impôts de centaines de salariés, il n'est pas possible d'établir de rapport statistique entre les paiements et la profession ou le revenu du contribuable. La classification descriptive des contribuables ne peut être établie qu'à partir des déclarations d'impôt, mais la statistique des perceptions, si elle est interprétée compte tenu du régime fiscal actuel et des facteurs susmentionnés, indique la tendance du revenu avant que soit élaborée la statistique définitive. Le tableau 20.8 indique le montant des impôts perçus par le ministère du Revenu national (Impôt) pour des années financières terminées le 31 mars.

La statistique de l'impôt sur le revenu des particuliers recueillie par le ministère du Revenu national (Impôt) est présentée aux tableaux 20.9 - 20.11. Elle porte sur l'année civile et est fondée sur un échantillon de déclarations. Les contribuables, ainsi que les montants du revenu et de l'impôt, sont indiqués pour certaines villes et sont classés par profession et par catégorie de revenu.

La statistique de l'impôt sur le revenu des corporations faisant état d'un rapprochement entre l'impôt sur le revenu et le revenu imposable et les bénéfices comptables est publiée par branche d'activité économique par Statistique Canada; le tableau 20.13 présente des données sommaires pour 1972 et 1973 pour neuf branches d'activité. En outre, des données sur le revenu par province pour les années 1969 à 1973 figurent au tableau 20.12.

### 20.2.3 Taxes d'accise

Les taxes d'accise perçues par Revenu Canada (Douanes et Accise) sont indiquées au tableau 20.14 pour les années terminées le 31 mars, de 1973 à 1975.

Les montants bruts des droits d'accise perçus pour l'année terminée le 31 mars 1975 s'établissaient comme suit: spiritueux \$311.9 millions; bière ou boisson de malt \$178.3 millions; tabac, cigarettes et cigares \$258.2 millions; licences \$32,514; pour un total de \$748.4 millions. Un drawback égal à 99% du droit peut être accordé à l'égard des spiritueux de fabrication canadienne tirant au moins